

**Karima Bennoune**

**Professeure de droit international à l'université du Michigan**

Chaleureuse solidarité féministe à toutes. Je vais m'exprimer en français, puis je ferai un très bref résumé en anglais.

En ces temps politiques terribles pour les États-Unis et pour le monde, lorsque nous nous retrouvons, comme l'a dit une collègue afghane, coincés entre Trump et les talibans, je suis ravie d'être parmi vous, les féministes du monde.

Je remercie Regards de Femmes et Michèle Vianès d'avoir organisé cette réunion importante et de m'avoir invitée.

Au cours du bref temps qui m'est imparti aujourd'hui, j'aborderai

1) l'histoire du concept d'apartheid fondé sur le sexe/Apartheid fondé sur le genre (en anglais: gender apartheid),

2) la manière dont nous pouvons renforcer le droit international émergent dans ce domaine et la valeur ajoutée qu'il peut apporter aujourd'hui pour lutter contre l'oppression grave et systématique des femmes, comme dans l'Afghanistan contrôlé par les talibans.

Veillez noter que j'utiliserai différentes versions du terme « apartheid du genre », car je reconnais et respecte la diversité du vocabulaire de nos mouvements. En anglais, je parle de gender apartheid. Le titre de cet événement utilise le concept d'apartheid fondé sur le sexe. J'utiliserai les deux, entre autres.

En décembre 2022, j'ai publié un article intitulé « The International Obligation to Counter Gender Apartheid in Afghanistan » (L'obligation internationale de lutter contre l'apartheid du genre en Afghanistan) dans la Columbia Human Rights Law Review (Revue des droits humain de l'université de Columbia). J'ai écrit cet article en cherchant à renforcer les réponses du droit international à la situation des femmes afghanes après la chute de leur pays aux mains des talibans en 2021, en particulier des réponses qui signifiaient que la communauté internationale ne pouvait pas simplement se dégager de ses

responsabilités envers les Afghanes parce qu'elle avait physiquement quitté le pays.

Il s'agissait de galvaniser une nouvelle réponse globale fondée sur les droits humains qui pourrait contribuer à faire pression sur les talibans, mais aussi de veiller à ce que la communauté internationale réponde aux talibans dans le respect du droit international.

Mon article a été rédigé après consultation avec diverses défenseuses afghanes des droits humains et des entretiens avec elles sont incorporés dans le document. Presque toutes les militantes afghanes interrogées étaient déjà d'accord en 2021/2022 pour qualifier la situation du pays d'apartheid fondé sur le sexe. La situation n'a fait qu'empirer depuis.

### **Qu'est-ce que l'apartheid de genre ou de sexe?**

Description académique : J'ai décrit l'idée de base dans mon article comme suit :

L'apartheid de genre est un système de gouvernance, basé sur des lois et/ou des politiques, qui impose une ségrégation systématique entre les femmes et les hommes, et qui peut également exclure systématiquement les femmes des espaces et des sphères publics.

Il repose sur une oppression systémique des femmes, les traitant, comme l'a dit l'une des afghanes que j'ai interviewées comme des êtres « moins humains que les hommes ».

Bien que les défenseuses des droits des femmes aient utilisé ce concept pour décrire les systèmes qu'elles combattent en Iran, au Yémen, en Arabie saoudite et même en Israël dans le contexte de la montée du judaïsme ultra-orthodoxe, l'Afghanistan taliban est l'exemple paradigmatique de l'apartheid de genre.

Adapté du droit international sur l'apartheid racial, l'« apartheid de genre » met l'accent sur le fait que la discrimination est devenue le système de gouvernance lui-même ; comme l'a dit l'une des défenseuses afghanes que j'ai interviewées, l'apartheid fondé sur le sexe «exclut les femmes du

gouvernement et de la société ». Il ne s'agit pas seulement d'une pratique de la société patriarcale mais de lois et politiques édictant une différence de droits entre citoyens et citoyennes.

#### Définition juridique:

Nous pouvons facilement intégrer cette définition dans la définition de l'apartheid du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, comme l'ont fait le rapporteur spécial sur l'Afghanistan et le groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans un rapport publié en juin 2023. Il en résulte la définition suivante:

« actes inhumains commis dans le contexte d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un des genres sur tout autre genre ou sur tous les autres genres et dans l'intention de maintenir ce régime».

Je me réjouis que Malte ait présenté cette proposition dans ses commentaires constructifs sur le projet de Convention internationale sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité (sur les crimes contre l'humanité) en décembre 2023.

L'approche de l'apartheid de genre en tant que concept de cadrage a une longue histoire, y compris dans le système des Nations Unies, remontant au moins aux années 1990, lorsque le concept a été utilisé pour la première fois dans le contexte onusien par le rapporteur spécial de l'époque sur la liberté de religion ou de conviction, Abdelfatah Amor, de Tunisie, pour décrire le régime des Talibans.

Professeur Amor était originaire d'un pays à majorité musulmane ayant une approche relativement libérale des droits de la femme et a probablement été influencé par les mouvements féministes nord-africains qui en parlaient dans les années 90, tout comme certaines expertes afghanes de premier plan, telles que Sima Samar.

En fait, une éminente défenseuse iranienne des droits humains m'a récemment confié qu'elle et ses collègues utilisaient ce concept depuis les années 1980.

L'idée était une manière de nommer et de confronter le projet politique des groupes fondamentalistes et des gouvernements fondamentalistes. Elle émane des femmes des pays à majorité musulmane. Il ne s'agit pas d'une invention occidentale.

Ce cadre est également utilisé par d'anciennes victimes et opposantes de l'apartheid racial, et reçoit un soutien important de la part d'éminentes universitaires féministes noires sud-africaines, comme Penny Andrews, la première femme noire doyenne d'une école de droit en Afrique du Sud. En fait, c'est la professeure Andrews qui, à ma connaissance, a été la première à suggérer d'ajouter le sexe à la définition de l'apartheid dans la convention internationale contre l'apartheid de 1973. Elle a défendu cette idée pour la première fois dans son livre *From Cape Town to Kabul : Rethinking Strategies for Pursuing Women's Human Rights*, publié en 2012.

Elle a fait valoir que si l'on lit attentivement la convention contre l'apartheid et que l'on remplace « race » par « sexe », la situation des femmes afghanes, en particulier, est identique à celle des Sud-Africains noirs sous le régime de l'apartheid.

Le concept d'apartheid de genre a également été soutenu par d'autres voix féministes sud-africaines éminentes appartenant à des militantes contre l'apartheid racial, telles que Navi Pillay et Rashida Manjoo, et même Graca Machel, la veuve de Nelson Mandela. Elles ont souvent soutenu cette idée en exprimant leur frustration face à l'incapacité de reconnaître les aspects sexospécifiques de l'apartheid racial dans leur pays dans le passé, ce qui continue d'avoir des conséquences pour les femmes dans le pays aujourd'hui.

Certaines d'entre elles ont envoyé une lettre aux États demandant l'inclusion de l'apartheid fondé sur le sexe/genre dans le projet de convention sur les crimes contre l'humanité (convention internationale sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité), un document signé par 26 éminents juristes sud-africains, dont les anciens juges de la Cour constitutionnelle sud-africaine Richard Goldstone, Sisi Khampepe et Albie Sachs.

Il est important de nous rappeler, ainsi qu'aux jeunes générations, l'horreur de l'apartheid racial tel qu'il a été pratiqué en Afrique du Sud au XXe siècle, et que certains Sud-Africains blancs comme Elon Musk tentent aujourd'hui de reproduire ailleurs et de justifier.

La reconnaissance du concept juridique émergent d'apartheid de genre - utilisé pour la première fois dans les années 80 et 90 - a pris son essor depuis le retour des talibans en 2021. Grâce au leadership et à la ténacité des Afghanes et Iraniennes sur le terrain et dans les diasporas, d'énormes progrès ont été accomplis pour amener les États et les experts de l'ONU à reconnaître ce concept. 10 pays de diverses régions ont soutenu la possibilité de codifier l'apartheid de genre lors des discussions de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'élaboration d'une nouvelle convention internationale sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

Un rapport de juin 2024 du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains en Afghanistan soutient pleinement la codification sur la base de consultations avec les femmes afghanes. Il écrit que « Dans le cadre de nombreuses consultations et communications écrites... des femmes afghanes, ont souligné que le terme « apartheid fondé sur le genre » était celui qui rendait le mieux compte de l'ensemble des préjudices particuliers et transgénérationnels qui leur étaient infligés, et ont demandé que ces faits soient qualifiés de crime contre l'humanité.»

En passant, j'ajouterais qu'à titre d'exemple de cette conviction qu'il décrit, certaines défenseuses afghanes des droits humains contraintes à l'exil ont même entrepris une grève de la faim, exigeant que la communauté internationale reconnaisse que l'apartheid de genre est pratiqué dans leur pays. Certaines des courageuses manifestantes à l'intérieur du pays ont également lancé cet appel.

Quelle est la valeur ajoutée de l'approche de l'apartheid?

L'apartheid de genre peut offrir un nouveau cadre général à utiliser pour soutenir les femmes afghanes et iraniennes qui défendent les droits humains.

La militante afghane Shaharзад Akbar le décrit comme un « puissant outil de mobilisation ».

Il s'agit d'un rejet de ce que l'on appelle l'engagement constructif. Il contribue à maintenir le statut de paria des auteurs de crimes (il constitue un contrepoids important à la normalisation) et il renforce le statut mondial des opposants locaux.

C'est un moyen important de contrer les efforts de certains gouvernements et même de certaines voix au sein du système des Nations unies, pour normaliser les talibans. Le droit international sur l'apartheid, y compris l'application de la convention de 1973, peut contribuer à interdire la complicité avec ceux qui pratiquent l'apartheid en matière de genre. L'apartheid, comme l'a noté la Cour internationale de justice dans l'affaire de la Namibie, est une situation illégale à laquelle il faut mettre fin.

Le cadrage de l'apartheid fondé sur le sexe souligne que les Talibans et les autorités de la République islamique ne se contentent pas de ne pas respecter les droits des femmes - l'oppression des femmes est au cœur de leur système de gouvernance et fait partie intégrante de leur philosophie.

Le cadre de l'apartheid reconnaît que l'approche ordinaire des droits humains, centrée sur l'État en tant qu'acteur de la mise en œuvre des droits, ne peut pas fonctionner dans de telles situations. Un changement positif ne sera possible qu'avec une réponse internationale cohérente et fondée sur des principes de droit international.

#### Que faut-il faire maintenant pour renforcer le cadre de l'apartheid sexuel?

Des progrès significatifs ont été accomplis, mais il y a aussi eu des revers. Cependant, il y a trois voies principales à suivre maintenant à mon avis:

1) Utiliser des interprétations tenant compte de la dimension de genre du Droit international existant sur l'apartheid, y compris la convention de 1973. C'est ce que j'ai fait, par exemple, en 2021, lorsque j'étais Rapporteuse spéciale des Nations unies, avec d'autres experts, en soutenant que l'esprit de la Convention internationale contre l'apartheid dans le sport devait s'appliquer

à l'interdiction de participer à des activités sportives, faite par les Talibans aux femmes et aux jeunes filles .

Quant au rapporteur spécial sur l'Afghanistan (qui mérite tout notre soutien), dans un rapport publié l'année dernière, «Il constate l'émergence d'une interprétation de la notion d'apartheid qui tient compte des questions de genre et qui englobe l'apartheid fondé sur le genre. Pour répondre efficacement à la crise des droits humains sans précédent à laquelle font face les femmes afghanes aujourd'hui, il serait éminemment souhaitable de renforcer cette interprétation. » Nous pouvons également tenter de renforcer cette approche par l'adoption d'une déclaration d'experts qui entérine cette interprétation. Si quelqu'une souhaite collaborer à ce projet, n'hésitez pas à me le faire savoir.

2) CODIFICATION - La deuxième façon de soutenir, en ce moment, le travail sur l'apartheid fondé sur le sexe est de codifier explicitement le concept dans le droit international. Nous avons une première occasion de faire pression en ce sens dans le projet de convention internationale sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité (convention sur les crimes contre l'humanité). Une campagne mondiale soutenue par de nombreuses Afghanes et Iraniennes demandant aux États d'inclure l'apartheid de genre dans la définition de l'apartheid dans cette convention est en cours de discussion. 10 États de différentes régions l'ont formellement suggéré ou ont soulevé la question.

C'est une occasion qui ne se représentera pas. Ce sera très difficile dans l'environnement actuel, mais nous devons faire tous les efforts possibles pour faire avancer cette évolution. Si elle n'a pas lieu, ce sera un coup dur pour de nombreuses féministes afghanes et iraniennes. Nous devons agir à l'unisson pour soutenir leurs demandes.

Cependant, même si cette codification a lieu, en raison des décisions prises par la 6e commission de l'Assemblée générale sous la pression de la Russie, il faudra attendre au moins jusqu'en 2029, et il faudra ensuite du temps pour que la Convention entre en vigueur, de sorte que la première approche: l'approche de l'interprétation inclusive, reste essentielle.

3) La troisième stratégie que nous devons utiliser consiste à coordonner nos efforts et je pense donc que cet événement aujourd'hui est très important. J'encourage également les personnes intéressées à prendre contact avec la campagne « End Gender Apartheid », qui s'efforce de faciliter cette coordination.

En ces temps où les États-Unis vivent sous un gouvernement dominé par les extrémistes, où les femmes afghanes se retrouvent prises entre Trump et les talibans, la détermination des femmes dans des pays comme l'Afghanistan et l'Iran à poursuivre leur travail est pour moi une source d'inspiration.

De quel droit pourrions-nous abandonner si elles ne le font pas? Nous devons utiliser toutes les voies juridiques disponibles, y compris le cadre de l'apartheid du genre, pour démontrer notre solidarité concrète avec elles. Comme me l'a dit une femme afghane dans une situation sécuritaire difficile à Kaboul en 2011, l'optimisme est la clé de la survie.

Je vous remercie de votre attention.